

# crieur publ!c

WEDI

Juillet 2021

Rédactionnel : Actu site

---

## **Patrick Vayssie, wedi, sur l'arrêté "Zéro ressaut" : « Un combat au quotidien pour rassurer, pour montrer nos solutions et convaincre de la faisabilité des projets »**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le texte imposant dans les logements neufs accessibles une zone de douche zéro ressaut est entré en vigueur. Même si certains professionnels du BTP expriment encore des craintes quant aux aspects techniques ou aux éventuels surcoûts d'une telle mesure, ils vont devoir s'adapter face à un réel besoin de la population. wedi, spécialiste de longue date de la douche à l'italienne, a bien l'intention de les accompagner. Patrick Vayssie, Responsable technique et pédagogique wedi France, prend la parole après la mise en application de cette nouvelle réglementation.

**L'arrêté « Douches zéro ressaut », imposant dans les logements neufs accessibles, évolutifs ou les maisons individuelles une zone de douche sans ressaut, est entré en vigueur ce 1er juillet... quel est la genèse de ce texte ?**

**Patrick Vayssie** : L'arrêté zéro ressaut vise à améliorer l'accessibilité dans les salles d'eau selon une réglementation qui se renforce pour s'adapter à la courbe démographique et la situation sanitaire en France. En effet, les personnes âgées représentaient 13,4 millions de personnes en 2020, et ce chiffre va progresser puisqu'en 2040, 25% de la population en France aura plus de 65 ans et on compte aujourd'hui 1,3 million de personnes en perte d'autonomie. Ce sont des gens qui ne peuvent pas aller se doucher seul ou alors avec un certain nombre d'équipements mais avec des risques importants de chute. Un autre chiffre qui en dit long : sur les 20 000 décès chaque année par accident de la vie, 80% sont dus à des chutes et 50% sont recensées dans la salle de bain. On ne peut pas continuer à avoir ce type de situation ! Si on est passé de 2 cm imposés à une planéité totale entre l'intérieur et l'extérieur de la douche, ce n'est pas seulement pour prendre en compte l'espace de manœuvre des fauteuils roulants, mais davantage pour permettre aux personnes qui ont de gros problèmes de motricité et de perte d'appui d'y accéder même en traînant les pieds et en évitant d'être déséquilibrées\*.

**Qu'impose cet arrêté ?**

**Patrick Vayssie** : Il intègre plusieurs notions assez techniques. Il y a les notions d'espace de manœuvre avec le cercle d'1,5 mètre qui permet au fauteuil de se retourner dans la salle de bain. On va retrouver les notions d'espace de transfert ou espace d'usage qui est un rectangle qui fait 1300 mm par 800 mm. Il y a aussi des impératifs pour agencer la salle de bain : un format minimum de receveur de 1200 mm par 900 mm ; un accès par la douche par le grand côté, c'est-à-dire quand on est en fauteuil roulant, parallèlement à ces 1200 mm ; une hauteur minimale d'1m80 pour l'espace de douche ; un indice minimum de non-glissance sur le receveur ; et évidemment cette notion de ressaut zéro qui est la notion la plus importante. Ce n'est pas uniquement la notion de marche à l'entrée du receveur, ce que l'on appelle le ressaut positif. Il s'agit aussi du ressaut négatif qui est la butée lorsque l'on ressort de la douche. Quand on propose aujourd'hui des receveurs de douche, quels que soient les fabricants, quelles que soient les technologies, on ne peut plus avoir de décroché

quand on rentre dans la douche. Un ressaut zéro, c'est une pente progressive parallèlement au grand côté.

## « Proposer un guide clair et exhaustif pour que l'ensemble des acteurs du secteur puissent respecter cette réglementation »

**wedi est très engagé dans le domaine de l'accessibilité des salles d'eau. Comment vous êtes-vous investis dans cet arrêté zéro ressaut ?**

**Patrick Vayssie** : Nous sommes des spécialistes des douches dites « à l'italienne », c'est-à-dire des douches de plain-pied et nous sommes connus pour être des spécialistes de l'étanchéité à l'eau. Nous avons donc pu, juste avant la sortie de l'arrêté, participer à une réunion de travail avec les représentants du Ministère, de la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), ainsi qu'avec les porte-paroles des personnes à mobilité réduite qui avaient besoin d'un éclairage technique pour comprendre ce qu'était une douche de plain-pied. Ils avaient conscience que c'était la solution en accessibilité dans les salles de bain, mais ils ne maîtrisaient pas tous les aspects produits qui existent sur le marché. Par ailleurs wedi faisant partie de l'AFISB (Association française des industriels de la salle de bain), nous avons été approchés par la FFB par le biais d'André Augst, ingénieur accessibilité. Ainsi, une fois l'arrêté passé, nous avons été sollicités pour continuer à travailler sur le sujet...

**Justement, où en sont les discussions actuellement sur l'application de cet arrêté ?**

**Patrick Vayssie** : L'étape actuelle consiste à rédiger un guide d'application qui sera publié à l'automne. Je fais partie moi-même de ce groupe de travail et notre objectif est de proposer une interprétation de l'arrêté pour pouvoir trancher un certain nombre de questions techniques au regard de la réglementation. Il y a des prises en compte de points techniques à arbitrer et à clarifier. On identifie et on propose des solutions. En parallèle, il y a des discussions avec les carreleurs, les plombiers, les bureaux de contrôle, les bureaux d'étude et des spécialistes accessibilité. La finalité est évidemment de proposer un guide suffisamment clair et exhaustif pour que l'ensemble des acteurs du secteur puissent respecter cette réglementation au bénéfice de leurs clients.

**Quelles sont les problématiques à intégrer pour les industriels ?**

**Patrick Vayssie** : L'une des particularités dans le domaine des douches de plain-pied est que ces techniques ne sont pas couvertes par des DTU. Elles le sont par des avis techniques délivrés par les experts du GS13 (Groupe Spécialisé 13) qui travaillent avec le CSTB. C'est par le biais de ces avis techniques et de ces groupes d'experts que l'on arrive à embrasser toutes les réponses aux difficultés techniques liées à l'intégration d'une douche dans l'ouvrage. La partie douche n'est plus un équipement que l'on va mettre sur une chape tel que c'était prévu par le DTU pour les receveurs, mais elle devient un produit que l'on va intégrer dans l'ouvrage et pour lequel on va devoir avoir une garantie décennale. C'est là que vont se poser des problématiques d'étanchéité au périmètre, d'acoustique et d'intégration. Chaque fabricant va devoir être capable de proposer des solutions qui vont aussi bien sûr permettre d'ajuster la hauteur des produits.

## Les 4 problématiques à traiter : l'intégration, l'étanchéité, l'acoustique et la non-glissance

**Au-delà de votre expérience d'industriel et de technicien spécialiste, quelles sont les solutions que wedi propose pour permettre aux pros de s'adapter à ce nouveau cadre réglementaire ?**

**Patrick Vayssie** : Il existe différents 4 sujets techniques auxquels nous apportons des réponses : le ressaut zéro et l'intégration, l'étanchéité, l'acoustique et la non-glissance. Sur le premier sujet, nous proposons des produits très adaptés, sans ressaut. Un receveur wedi, est une solution que l'on va

fixer au support à la colle à carrelage. Cela nous permet, en jouant avec les épaisseurs de colle, de faire varier les épaisseurs de carrelage et de nous laisser un jeu d'adaptation pour la position du receveur. Concernant l'intégration des receveurs dans les planchers, nous parvenons, avec des produits comme le Fundo Primo, à avoir un encombrement total avec corps de siphon qui ne dépasse pas 100 mm. Nous venons d'ailleurs de faire des essais conformément à la nouvelle norme Française DT 076-04 de Mars 2021, qui valide les siphons en garde d'eau de 40 mm et nous passerons en avis techniques sur ces produits sur ce mois de juillet. Nous avons aussi le receveur Fundo Plano, qui est également un produit en garde d'eau de 40 mm et pour lequel nous aurons un avis technique à la rentrée avec un encombrement de seulement 65 mm. Il y a donc un réel effort chez wedi pour proposer des produits avec un encombrement très faible et pour faire valider ces fameuses gardes d'eau de 40 mm en avis technique.

### **Et en ce qui concerne l'étanchéité au périmètre, l'acoustique et la non-glissance ?**

**Patrick Vayssie** : Ce point sur l'étanchéité périmétrique est capital car s'il y a des projections d'eau quand on prend sa douche, il faut être capable de ne pas générer de désordre. Or, depuis des années, chez wedi, nous commercialisons des bandes étanches que l'on colle au périmètre sur le plancher ou au mur avec un système d'étanchéité liquide, à la colle wedi 520. Cela nous permet, depuis 20 ans maintenant, de garantir une étanchéité parfaite sur le périmètre du receveur. C'est l'un des enjeux de ce ressaut zéro, notamment pour les fabricants de receveurs finis. Et ce n'est pas si simple que cela !

L'acoustique est une problématique que nous travaillons depuis longtemps puisque cela fait des années que l'on intègre des receveurs dans des planchers. Nous sommes obligés, vis-à-vis des bruits d'impact notamment, de réduire les nuisances sonores. Nous avons ainsi une gamme, baptisée wedi Nonstep Pro S, qui est un système que l'on va placer sous nos receveurs et qui permet de réduire fortement les bruits d'impact (réduction des bruits de chocs durs de 28dB rendant la douche totalement silencieuse). Il s'agit aussi d'étouffer les bruits d'écoulement dans les planchers qui ont également besoin d'être amortis.

Enfin, il y a la notion de non-glissance. Aujourd'hui, les carreaux sont adaptés dans l'espace de douche. wedi propose la gamme de revêtements Fundo Top pour les receveurs Fundo. Par rapport aux personnes à mobilité réduite, nous avons des indices de non-glissance adaptés de PN 12 ou 18.

## **« Nous consacrons du temps à répondre à des questions, à participer à des groupes de travail et de normalisation sur le sujet »**

### **Aujourd'hui, comment conseillez-vous les acteurs de la construction ?**

**Patrick Vayssie** : Nous avons résumé ces différents points techniques, nos solutions et nos systèmes dans [une brochure](#) qui pose les problématiques de la douche zéro ressaut autour de ces différents enjeux. Pour les artisans, nous répondons notamment à la question : comment choisir le bon receveur et les produits adaptés que l'on soit en ressaut zéro pour un rez-de-chaussée ou, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, en étage. Que l'on soit sur un plancher béton ou un plancher bois. Ce sont des questions nouvelles, donc délicates pour certains, c'est pour cela que notre équipe prescription fait du cas par cas pour conseiller et apporter des réponses sur-mesure aux acteurs de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

### **Des voix se sont élevées parmi les acteurs du bâtiment pour dire que cette mesure engendrera de la complexité et une augmentation significative du coût de construction... Etes-vous particulièrement sollicités sur ces questions ?**

**Patrick Vayssie** : Oui, nous sommes très sollicités. Nous consacrons du temps à répondre à des questions, à participer à des groupes de travail, de normalisation sur le sujet. On peut vraiment

parler d'accompagnement. C'est un combat au quotidien pour rassurer, pour montrer nos solutions et pour convaincre de la faisabilité des projets. On pourrait voir cette réglementation comme une contrainte, mais c'est juste une adaptation à un besoin des usagers. C'est finalement du bon sens. Alors bien sûr il y aura peut-être un petit surcoût immédiat, mais cela va s'équilibrer avec des économies réalisées à d'autres niveaux, comme on l'a vu avec les réglementations thermiques pour réduire les consommations d'énergie. Dans le cas présent, si l'on se projette sur les points positifs immédiats, on observe que ce nouvel arrêté, qui permet que l'espace de manœuvre puisse se superposer à l'espace de douche, va naturellement permettre de gagner de la place dans les pièces d'eau et donc faire faire des économies. Et en incitant à réaliser une meilleure étanchéité, on réduira la sinistralité et donc de la tranquillité pour les clients finaux et leurs installateurs. Enfin, sur le fond, on parle quand même de santé publique par rapport aux risques de chutes dans les salles d'eau, et je suis persuadé que cela va faire bouger les lignes. Les industriels vont s'adapter, comme les promoteurs et les artisans, j'en suis convaincu. Et chez wedi, avec nos solutions et nos formations wedi Experts, nous sommes bien décidés à jouer un rôle dans la démocratisation de ces techniques.

\*Source : Agence Qualité Construction juillet-août 2020